

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 03 MARS 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Jeudi 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LANCELOT Catherine ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

1

Délégués suppléants présents : FILLOD Christelle ; GIRARDOT Michel ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; VUITTON Antoine.

Excusés ayant donné pouvoir : BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; DEPARIS-VINCENT Christelle à MARQUES Patrick ; GAMBÉY Olivier à HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre à GROSDIDIER Jean Charles ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MOREL Denis à DALLOZ Jean Charles ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne.

Excusés : BARIOD Denis ; BESSARD Maurice (représenté par MORAND Nathalie) ; CORON Nathalie ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne ; PARIS Robert ; RASSAU Jean-Noël (représenté par MERCIER Tristan).

Absents : ARTIGUES Damien (représenté par FILLOD Christelle) ; BENOIT Jérôme ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Gérald ; LAMARD Philippe ; PAGET Jean-Marie ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; VUITTON Daniel (représenté par VUITTON Antoine).

Le quorum est atteint avec 93 délégués titulaires et 5 délégués suppléants présents pour 106 suffrages exprimés (8 pouvoirs ont été donnés), soit 10 absents pour ce conseil.

1. [Adoption du compte-rendu de séance du Conseil communautaire du 17 décembre 2020](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte-rendu de séance du Conseil communautaire du 17 décembre 2020.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention

2. [Rendu compte des délégations du Président](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention

3. [Rendu compte des délégations du Bureau](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention

2

4. [Adoption du règlement intérieur de Terre d'Émeraude Communauté](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ADOPTER le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 106 votants - 105 pour - 0 contre - 1 abstention

5. [Pacte de gouvernance](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CONFIRMER qu'un débat a eu lieu sur l'intérêt d'élaborer un pacte de gouvernance entre Terre d'Émeraude et ses communes membres ;

DE DIRE que l'ensemble de ces dispositifs mis en place au sein de la Communauté constitue le socle du pacte de gouvernance de Terre d'Émeraude Communauté.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 106 votants - 105 pour - 1 contre - 0 abstention

6. [Désignation d'un représentant au sein de la SCIC SA créée dans le cadre du PAT bio du Pays lédonien](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE MANDATER Jacques CALLAND, délégué communautaire pour le représenter au sein de la future SCIC,

D'AUTORISER l'accès à la candidature au conseil d'administration de Jacques CALLAND, représentant de Terre d'Émeraude Communauté au sein de la SCIC,

DE L'AUTORISER à signer tout document relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 106 votants - 105 pour - 0 contre - 1 abstention*

7. [Tarifs 2021 du Musée du Jouet](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les nouveaux tarifs du musée du Jouet tels qu'ils sont annexés à la présente délibération, à compter du 15 mars 2021,

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

3

8. [Plan de sauvegarde des biens culturels](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de sauvegarde des biens culturels du musée du Jouet tel qu'il est annexé à la présente délibération,

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision..

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

9. [Modification du règlement d'application locale -Volet entreprises- du pacte régional pour les territoires pour l'économie de proximité.](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE MODIFIER le règlement d'application local comme suit :

Ancienne rédaction :

Les entreprises agricoles sont éligibles dès lors qu'elles sont inscrites au Registre des Métiers et/ou au registre du Commerce et des Sociétés pour des investissements permettant le développement de la vente directe.

Nouvelle rédaction :

Les entreprises agricoles sont éligibles uniquement pour des investissements permettant le développement de la vente directe.

DE L'AUTORISER à signer tout avenant portant modification du règlement après avis du Bureau,

DE LE CHARGER de son exécution,

DE LE CHARGER de rendre compte des aides qui seront attribuées dans le cadre de ce règlement d'application et des avenants portant modification du règlement.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention

10. Subvention à l'entreprise ERINNOV EN PONT dans le cadre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la demande d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise sollicitée par la SCI ERINNOV EN PONT siégeant au 35 Rue Alano Di Piave 39260 MOIRANS EN MONTAGNE

D'OCTROYER une aide de 10 000€ à la SCI ERINNOV EN PONT (n°SIRET 531 575 629)

DE L'AUTORISER à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

4

La proposition est mise au vote :

Résultats : 106 votants - 105 pour - 0 contre - 1 abstention

11. Convention de partenariat pour la gestion de l'Espace Naturel Sensible « Cirque et marais de Vogna »

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la convention de partenariat entre la commune d'Arinthod, le Syndicat à la Carte du Canton d'Arinthod, Terre d'Émeraude Communauté et le Département du Jura relative à la gestion de l'ENS « Cirque et marais de Vogna »,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD et le délégué communautaire en charge de Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

DE L'AUTORISER à signer tout acte relatif à cette action.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 106 votants - 105 pour - 0 contre - 1 abstention

12. Demande de subvention pour la réalisation d'inventaires naturalistes et de petits travaux d'entretien ou d'aménagement au sein des Espaces Naturels Sensibles « Lac et marais de Viremont » (Valzin en Petite Montagne) et « Cirque et marais de Vogna » (Arinthod)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la réalisation d'inventaires complémentaires sur les ENS « Lac et marais de Viremont » et « Cirque et marais de Vogna »,

D'APPROUVER le budget prévisionnel relatif aux inventaires complémentaires et aux travaux d'entretien et d'aménagement pour un montant global de 24 000 euros et le plan de financement correspondant :

ENS « Lac et marais de Viremont » :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Inventaires naturalistes	5 000 €	Subvention Département (70%)	5 600 €
Animations nature	2 000 €	Autofinancement (30%)	2 400 €
Entretien/aménagement	1 000 €		
Total	8 000 €	Total	8 000 €

ENS « Cirque et marais de Vogna » :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Inventaires naturalistes	15 000 €	Subvention Département (70%)	11 200 €
Entretien/aménagement	1 000 €	Autofinancement (30%)	4 800 €
Total	16 000 €	Total	16 000 €

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2021,

D'AUTORISER le lancement d'une consultation pour la réalisation des inventaires complémentaires,

DE SOLLICITER du Département du Jura les aides financières à leur taux maximal,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD et le délégué communautaire en charge de Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

DE L'AUTORISER à signer tout acte relatif à cette action.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 106 votants - 105 pour - 0 contre - 1 abstention

13. Attributions de compensation provisoires – montants

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le montant des Attributions de compensation Provisoires 2021 ainsi :

- Montant des Attributions de compensation Définitives 2019 pour les communes des anciennes CC de Jura Sud, Pays des Lacs et Petite Montagne, et
- Montant des Attributions de compensation Provisoires 2021 pour les communes de l'ancienne CC de la Région d'Orgelet, approuvées par délibération en date du 11/04/2019.

Communes	Attributions de compensation Provisoires 2021 en €
ALIEZE	4 218.52 €
ANDELLOT-MORVAL	5 691.00 €
ARINTHOD	198 269.00 €
AROMAS	7 700.00 €
BAREZIA-SUR-L'AIN	101 709.45 €
BEFFIA	-9 303.04 €
BLYE	5 215.91 €
BOISSIA	50 797.07 €
BONLIEU	3 057.22 €
BROISSIA	-705.08 €
CERNON	278 476.00 €
CHAILLEUSE	-9 309.53 €
CHAMBERIA	-2 967.00 €
CHANCIA	25 492.00 €
CHARCHILLA	12 444.00 €
CHARCIER	-499.95 €
CHAREZIER	3 613.01 €
CHARNOD	323.00 €
CHATEL-DE-JOUX	-9 299.00 €
CHATILLON	1 800.85 €
CHAVERIA	-16 913.65 €
CHEVROTAINE	-1 499.35 €
CLAIRVAUX-LES-LACS	57 379.25 €
COGNA	9 375.79 €
CONDES	36 341.00 €
CORNOD	2 787.00 €
COURBETTE	-3 578.88 €
COYRON	-1 152.00 €
CRENANS	-5 863.00 €
CRESSIA	-6 748.42 €
DENEZIERES	1 385.75 €
DOMPIERRE-SUR-MONT	-11 689.43 €
DOUCIER	11 220.56 €
DRAMELAY	10.00 €
ECRILLE	-1 930.00 €
ETIVAL	-13 538.00 €
FONTENU	2 002.68 €
GENOD	183.00 €
GIGNY	13 403.00 €
HAUTECOUR	15 547.65 €
JEURRE	3 280.00 €
La BOISSIERE	700.00 €

La FRASNEE	563.73 €
LARGILLAY-MARSONNAY	36 664.61 €
LAVANCIA-EPERCY	111 281.00 €
LECT	55 959.00 €
Les CROZETS	-1 537.00 €
MAISOD	17 034.00 €
MARIGNA-SUR-VALOUSE	812.00 €
MARNEZIA	-1 947.00 €
MARTIGNA	-6 120.00 €
MENETRUX-EN-JOUX	1 584.88 €
MERONA	-390.00 €
MESNOIS	4 712.95 €
MEUSSIA	36 133.00 €
MOIRANS-EN-MONTAGNE	421 061.00 €
MONNETAY	318.00 €
MONTCUSEL	13 644.00 €
MONTFLEUR	2 499.39 €
MONTLAINIA	5 415.00 €
MONTREVEL	17 399.00 €
MOUTONNE	-4 645.85 €
NANCUISE	8 516.99 €
NOGNA	-15 051.15 €
ONOZ	92 707.32 €
ORGELET	416 598.17 €
PATORNAY	24 077.03 €
PIMORIN	12 477.51 €
PLAISIA	1 417.51 €
POIDS-DE-FIOLE	-15 784.81 €
PONT-DE-POITTE	143 782.68 €
PRESILLY	-9 962.11 €
REITHOUSE	-1 760.00 €
ROTHONAY	5 907.37 €
SAINT-HYMETIERE-SUR-VALOUSE	1 556.00 €
SAINT-MAUR	-10 346.43 €
SAINT-MAURICE-CRILLAT	-4 020.15 €
SARROGNA	-22 135.16 €
SAUGEOT	-1 513.71 €
SONGESON	-1 487.36 €
SOUCIA	9 867.95 €
THOIRETTE-COISIA	76 609.00 €
THOIRIA	-1 850.37 €
TOUR-DU-MEIX	73 705.00 €
UXELLES	1 539.81 €
VAL SURAN	41 047.00 €

VALZIN EN PETITE MONTAGNE	2 055.00 €
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE	39 899.00 €
VERTAMBOZ	-1 270.22 €
VESCLES	23 784.00 €
VILLARDS-D'HERIA	10 649.00 €
VOSBLES-VALFIN	4 913.00 €
TOTAL	2 373 795.96 €

DE LE CHARGER de notifier à chaque commune-membre le montant des Attributions de compensation Provisoires 2021,

DE DECIDER que les Attributions de compensation feront l'objet d'un versement ou recouvrement aux communes de manière mensuelle et qu'une régularisation sera faite en fin d'année si le montant des AC définitives n'était pas égal au montant des AC prévisionnelles,

DE PRENDRE ACTE que les montants des Attributions de compensation Définitives seront connus après le travail d'évaluation des charges transférées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), de l'approbation du rapport de la CLECT par les communes et d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 106 votants - 105 pour - 1 contre - 0 abstention*

14. [Prise d'acte du rapport de la CLECT du 26 janvier 2021](#)

8

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE du rapport de la CLECT du 26 janvier 2021.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 106 votants - 105 pour - 1 contre - 0 abstention*

19 h 40 : arrivée de Mme CORON Nathalie

15. [Orientations budgétaires pour l'année 2021](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2021,

DE SE FIXER comme objectif de ne pas augmenter les taux de fiscalité,

DE SE FIXER comme objectif de conserver un encours de dette constant équivalent à l'encours au 1er janvier 2020,

D'OPERER un arbitrage sur les investissements au cours de la construction du budget afin de respecter les objectifs énoncés précédemment.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 107 votants - 107 pour - 0 contre - 0 abstention

20 h 18 : Départ de M.BELLAT Stéphane

20h26 : Départ de M.DALLOZ Jean Charles portant également pouvoir de M.MOREL Denis

16. Création Cascad'Pass et Cascad'Pass+

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CREER un pass « Cascad'Pass » comprenant le stationnement, la gratuité d'accès à la Maison des Cascades et le droit d'accès aux animations proposées par la Maison des Cascades selon les conditions fixées par règlement et dans la limite de 4 personnes de plus de 6 ans.

DE FIXER le prix comme suit :

Pour les véhicules individuels :

10€ moins de 3h

15€ plus de 3h

DE CREER un pass « Cascad'Pass+ » pour les visiteurs souhaitant visiter régulièrement le site des Cascades du Hérisson leur permettant de se rendre une fois par mois sur le site durant la période d'ouverture du parking de l'Eventail et de bénéficier des mêmes conditions que le Cascad'Pass selon règlement.

DE FIXER le prix du Cascad'Pass+ » comme suit :

36€ le pass valable 6 mois (avril à septembre)

DE CONVENTIONNER avec des sites partenaires pour permettre aux visiteurs des Cascades du Hérisson de bénéficier de tarifs préférentiels auprès de ces sites.

D'ACCORDER -10% sur les entrées au Musée du Jouet sur présentation du Cascad'Pass ou Cascad'Pass+

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 104 votants - 104 pour - 0 contre - 0 abstention

17. Vente de pass via ferrata 2021 – site du Regardoir Moirans-en-Montagne

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPLIQUER les tarifs suivants sur la vente des pass Via Ferrata du Lac de Vouglans pour l'année 2021 :
- Prix du pass saisonnier : 5€ l'activité par personne (adulte et enfant confondus) donnant un accès illimité à l'équipement

DE CREER un pass journalier au prix de 2€ l'activité par personne (adulte et enfant confondus),

DE CONFIER la vente du pass journalier à la société Intrépides et à l'Office de Tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne suivant les modalités fixées par convention,

DE CONFIER la vente du pass saisonnier à l'Office de Tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne suivant les modalités fixées par convention,

D'APPROUVER les conventions établies entre Terre d'Émeraude Communauté et le prestataire de loueur de matériel de Via Ferrata Intrépides et entre Terre d'Émeraude Communauté et l'Office de Tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne,

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants - 104 pour - 0 contre - 0 abstention*

18. [Convention d'objectifs et de financement de l'office de tourisme pour l'année 2021](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le projet de convention d'objectifs et de financement tel qu'annexé à la présente délibération,

D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 261 830€ à l'Office de Tourisme du Pays Lacs et Petite Montagne,

DE L'AUTORISER à signer la convention d'objectifs et de financement entre l'Office du Tourisme du Pays Lacs et Petite Montagne et Terre d'Émeraude Communauté telle qu'annexée à la présente délibération ainsi que tout avenant après avis du Bureau.

10

Mr REVOL ne prend pas part au vote

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention*

19. [Achat fonds de commerce SARL Relais des Cascades/ Terre d'Émeraude Communauté](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'achat du fonds de commerce pour un montant de 400 000 euros dont seront déduites les charges dues par la SARL Relais des Cascades, à la Communauté de Communes, dans le respect des procédures d'opposition et de séquestre du prix de cession, étant rappelé par application des dispositions de l'article 257bis du Code général des impôts, s'agissant d'un transfert d'une universalité de biens entre deux redevables de la taxe sur la valeur ajoutée, que cédant et cessionnaire sont dispensés de ladite taxe.

DE L'AUTORISER à solliciter d'éventuelles subventions pour la réhabilitation des locaux en vue de la reprise de l'activité.

DE L'AUTORISER à engager les démarches pour permettre une exploitation de l'activité commerciale pour la saison 2021.

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

DE S'ENGAGER à inscrire au budget cette dépense.

DE L'AUTORISER à signer l'acte de cession qui devra contenir une clause de non-concurrence et l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants - 104 pour - 0 contre - 0 abstention

20. Zones de Vouglans - Cession des équipements départementaux

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACCEPTER la cession à compter du 1er avril 2021, des propriétés départementales, sur les communes de LA TOUR-DU-MEIX, MAISOD et PONT-DE-POITTE détaillées ci-dessus,

DE DIRE que par sa proximité et sa compétence, la Communauté de Communes a vocation à développer et administrer ces sites à très forts potentiels touristiques, que le transfert permettra une meilleure gestion de ces installations et activités sur le pourtour du lac de Vouglans, que ce choix poursuit donc une logique d'intérêt général et justifie une cession à l'euro symbolique,

DE L'AUTORISER à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants - 103 pour - 0 contre - 1 abstention

21. Zones de Vouglans – Affectation du patrimoine nécessaire à l'activité de la Régie de Vouglans

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER à la Régie de Vouglans l'intégralité du patrimoine transféré par le Département (à l'exception du chalet du Pont de la Pyle qui restera propriété intercommunale en vue de l'installation d'un commerce), ainsi que l'ensemble des baux, conventions d'occupation, voiries, parkings, droits et obligations afférents ;

DE DIRE que cette affectation n'est grevée d'aucun emprunt ;

D'AUTORISER le versement d'une avance de trésorerie de la Communauté de communes vers la Régie de Vouglans dans les conditions suivantes :

- Montant maximum : 300 000€
- Modalités de versement : En tant que de besoin, en une ou plusieurs fois, à la demande de la Régie de Vouglans
- Durée et remboursement : l'avance est consentie pour permettre le démarrage de l'activité sur l'exercice budgétaire 2021. Elle devra donc être totalement remboursée au 31 décembre 2021. Elle pourra faire l'objet de remboursements partiels à la collectivité, en fonction des disponibilités de trésorerie de la Régie.
- Cout : L'avance ainsi consentie ne fera l'objet d'aucune facturation d'intérêts ou de frais de gestion.

DE L'AUTORISER à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants - 103 pour - 0 contre - 1 abstention

22. [Chaufferie bois d'Arinthod- Tarifs vente énergie au 1er Avril 2021](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le tarif de vente d'énergie à compter du 1er Avril 2021, ainsi :

- Part fixe liée à la puissance souscrite R2 : 46,87 € HT par KW souscrit et par an
- Part variable liée à la consommation R1 : 60,95 € HT par MWH consommé

DE PRENDRE ACTE que l'énergie bois sera facturée aux abonnés avec le taux de TVA en vigueur à la date d'émission des factures,

DE PRENDRE ACTE que les modalités de facturation sont définies dans le règlement de service établi entre Terre d'Émeraude Communauté et l'abonné au réseau d'énergie.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants - 104 pour - 0 contre - 0 abstention

23. [Convention Equipe verte 2021 – Gestion et suivi des équipes d'Emplois verts](#)

12

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la convention avec l'ADAPEMONT pour l'année 2021 telle qu'annexée à la présente délibération,

DE L'AUTORISER à signer ladite convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau,

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 104 votants - 104 pour - 0 contre - 0 abstention

Fin de séance : 21 h 30